



Achat et Vente d'une voiture

Par AlexisBZH

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je rencontre un problème.

J'ai acheté un véhicule d'occasion dans un garage du côté de Lorient le mardi 10 octobre 2023.

Celui-ci m'a été vendu avec un contrôle technique vierge.

J'ai rencontré plusieurs problèmes avec le véhicule quelques mois après la vente (principalement une fuite de gazole) et j'ai donc décidé de repasser un CT volontaire pour voir l'étendue des problèmes.

Le CT est ressorti avec 5 défauts majeurs et pas mal de défauts mineurs.

J'ai donc renvoyé le véhicule dans le garage chez lequel je l'avais acheté pour que celui-ci fasse les réparations (véhicule sous garantie à ce moment-là).

J'ai récupéré le véhicule un peu plus tard et repassé un contrôle pour vérifier que tous les défauts majeurs avaient disparu. Le véhicule fait l'objet d'une contre-visite car il y avait des restes de la fuite de gazole. Le centre de contrôle technique m'a demandé de vérifier pendant 24 heures s'il y avait toujours une fuite ou si c'était le garage qui n'avait pas nettoyé la réparation.

Après vérification avec le centre de contrôle technique et moi-même, plus de fuite.

Le 26 septembre, je vends le véhicule à un particulier. Je suis transparent avec lui en lui précisant bien qu'il y avait eu une fuite, mais que celle-ci avait été réparée (pas de facture fournie par le garage). La personne a bien examiné la voiture avant de l'acheter (fait le tour du véhicule, ouvert le capot, regardé en dessous du véhicule + test du véhicule sur route).

Achat réalisé et 3 jours plus tard, celui-ci m'indique une fuite en dessous de la voiture.

Il me menace de porter plainte pour arnaque et vices cachés alors que je n'avais aucun problème avec le véhicule.

Cette personne a saisi l'organisme UFC Que Choisir de Quimper.

Ma question est la suivante :

Puis-je me retourner contre le garage de Lorient chez qui j'ai acheté le véhicule le 10 octobre 2023 et qui n'a pas fait les réparations demandées + faux CT ?